



**CAPD du jeudi 9 novembre 2017**

**Déclaration SE-Unsa 34**

Monsieur le Directeur Académique  
Mesdames, Messieurs,

La CAPD d'aujourd'hui doit se prononcer sur les collègues retenus au plan départemental de formation. C'est un sujet important et auquel nos collègues attachent beaucoup d'importance puisque très demandeurs de formations ou plus exactement d'une formation choisie.

Le SE-Unsa constate que cette année encore, le nombre de formations à candidatures individuelles s'amenuise au profit des formations à candidatures collectives et désignées. Il s'interroge également sur la pertinence des formations proposées lorsque l'on voit seulement 8 candidatures sur 100 places réservées pour les ateliers d'Anglais.

Force est de constater que le Plan Départemental de Formation ne répond pas aux attentes de nos collègues et cela met en exergue un problème plus général qui est celui de la formation « choisie ». Diminution de l'offre de formation, augmentation des formations « subies », découragent nos collègues pourtant très demandeurs.

Ce PDF, tout comme l'organisation des 18h d'animations pédagogiques, interroge la manière dont sont élaborées les formations proposées aux enseignants. La disparition du Conseil Départemental de Formation, encore en vigueur dans le département de l'Hérault jusqu'il y a quelques années, pèse dans ce constat. Aucune remontée de terrain, sauf les avis des IEN, ne participe à l'élaboration des formations et cela se sent dans l'engouement des enseignants à s'y inscrire.

Le SE-Unsa demande donc très officiellement la tenue d'un Conseil Départemental de Formation, comme il est toujours en vigueur dans le département de la Lozère, et comme il le fût dans le nôtre il y a encore quelques années. Cela permettrait aux organisations syndicales de faire remonter les besoins et autres demandes des collègues que nous représentons dans cette instance et cela aiderait, à n'en pas douter, les services et les IEN à avoir une vision plus complète des besoins. Pour le SE-Unsa, la formation est l'affaire de tous, et un plan de formation de qualité doit pouvoir se construire dans le dialogue, le partage et le respect des professionnels que sont les enseignants.

Un mot sur la disparition de l'aide administrative. Un problème qui concerne en premier lieu les directrices et directeurs d'écoles mais également, par répercussion, l'ensemble des enseignants, les familles et les élèves. Sans avancées sur ce dossier et devant l'augmentation constante de la charge administrative, le SE-Unsa a enjoint les directrices et directeurs d'écoles à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants. Pour les demandes institutionnelles, sans aide administrative, les directrices et directeurs répondront quand ils auront le temps.

Enfin, le SE-Unsa s'étonne de certaines remontées de collègues. Certains collègues en sous service ou à 80%, pour lesquels vous avez émis le souhait, monsieur l'Inspecteur d'Académie, de rationaliser les moyens en utilisant les petits bouts de services non faits, n'ont pas reçu, comme cela avait été évoqué par Monsieur l'IEN Adjoint, un emploi du temps en septembre précisant leurs journées d'intervention. Pire, dans au moins une circonscription, on demande aux collègues de communiquer

leur numéro de téléphone mobile afin d'être joignable pour effectuer des remplacements au pied levé. Le SE-Unsa rappelle que ces collègues ne sont pas TR Zil, qu'aucune indemnité ou ISSR ne leur est versée et qu'à ce titre, ils n'ont pas à être « réquisitionnable » par leur IEN.

L'administration manque une fois de plus à sa parole et cela n'est pas acceptable. Le SE-Unsa vous demande donc de remédier à cette situation et donnera comme consigne aux collègues concernés de n'accepter une mission qu'en la présence d'un ordre de mission.

Autre remontée, la demande d'une circonscription que les TR remplissent un tableau de suivi de leurs 108h. Le SE-Unsa ne pourrait s'y opposer dans la mesure où il invite les collègues à le faire. Cependant, il s'étonne que cela ne soit proposé qu'aux seuls TR. Le SE-Unsa souhaiterait même aller plus loin et que l'ensemble des enseignants 1<sup>er</sup> degré remplisse ce tableau. Comme cela, il sera très aisé de constater que de nombreux collègues dépassent largement le cadre de leurs 108h et le SE-Unsa demandera alors qu'une régularisation soit faite sous la forme d'une rémunération en heures supplémentaires comme le droit l'impose et comme c'est la pratique dans l'ensemble des professions secteurs privé et public confondus.

De nombreux éléments pour lesquels vous ne pourrez certainement pas apporter une réponse aujourd'hui, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mais qu'il est nécessaire d'évoquer dans cette instance dédiée à la carrière des personnels afin que ces remontées du terrain et des enseignants dont vous avez la charge puissent trouver un écho auprès de l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

Merci de votre attention.

Jean-Robert BIGGIO

**Secrétaire Départemental**